

COMPTE-RENDU

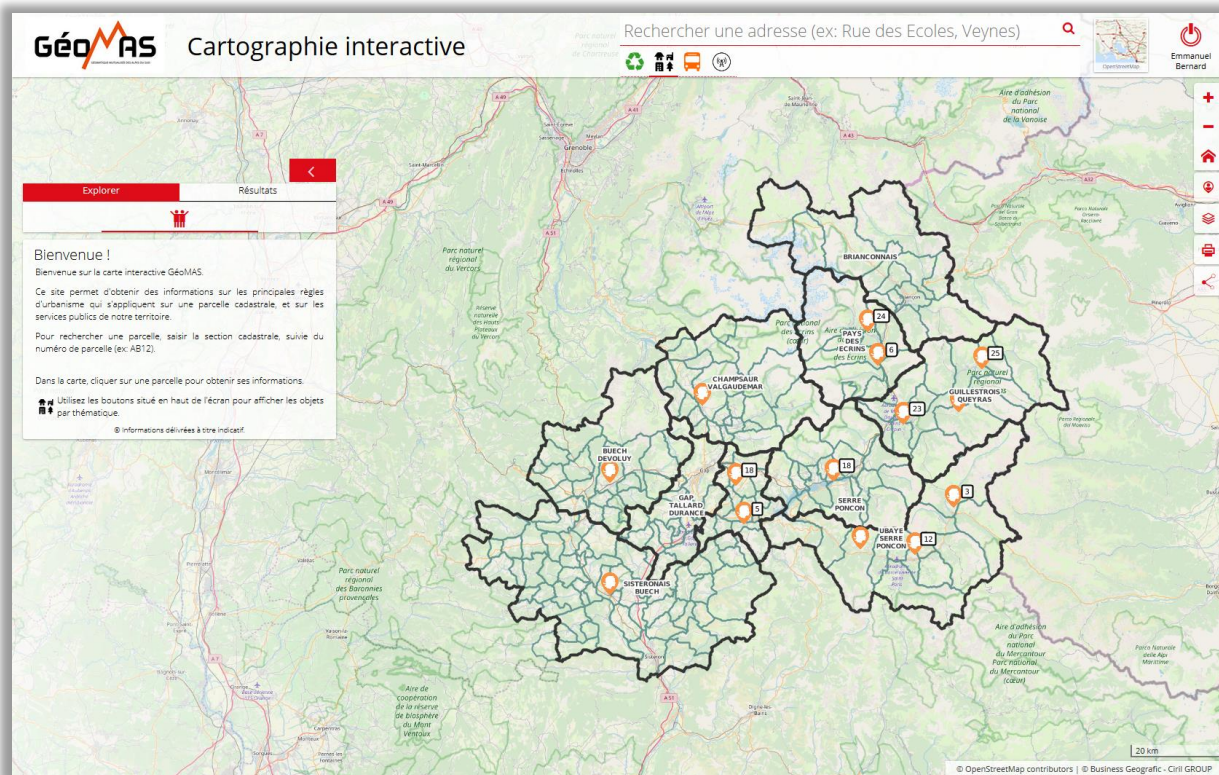


TABLE DES MATIÈRES

TEMPS DE RÉUNION	2
QUORUM	2
PRÉAMBULE	3
AVANCEMENT ET PROJETS EN COURS	4
AVENANTS A LA CONVENTION	6
ACCORD-CADRE 2019-2021	7
VEILLE	8
QUESTIONS DIVERSES	9

TEMPS DE RÉUNION

Début : 10h15

Fin : 12h15

QUORUM

Acteur conventionné	Représenté (O/N)	Représentant (titulaire ou suppléant)
Briançonnais	N	M. Thierry BOUCHIÉ ayant donné pouvoir à M. Gérard TENOUX
Pays des Ecrins	O	M. Jean-Robert RICHARD
Guillestrois-Queyras	N	M. Jacques BONNARDEL
Serre-Ponçon	O	M. Pierre VOLLAIRE
Vallée Ubaye - Serre-Ponçon	O	M. Jean FERRON ayant donné pouvoir à M. Pierre VOLLAIRE
Champsaur-Valgaudemar	O	M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Daniel ALLUIS
Gap-Tallard-Durance	O	M. Serge AYACHE
Serre-Ponçon - Val d'Avance	N	Mme Clémence SAUNIER
Buëch-Dévoluy	O	M. Jean-Claude VALLIER
Sisteronais-Buëch	O	M. Edmond FRANCOU
Département des Hautes-Alpes	N	M. Gérard TENOUX

7 acteurs représentés sur 11 (soit moins des 2/3) ➡ **absence de quorum.**

PRÉAMBULE

M. Jérôme SCHOLLY, Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes, introduit la séance en excusant M. TENOUX, Président du Comité de Pilotage de GéoMAS et Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, retenu par d'autres obligations. L'absence de représentation de trois autres territoires, les Communautés de Communes de Serre-Ponçon - Val d'Avance, du Guillestrois-Queyras et du Briançonnais, ne permet pas d'obtenir le quorum. M. SCHOLLY profite de ce constat pour rappeler à l'auditoire que le 1^{er} avenant à la convention GéoMAS, visant à assouplir l'organisation des COPIL, est actuellement délibéré au sein des conseils communautaires respectifs de chaque acteur.

Toutefois, par une conjoncture favorable, ce 6^{ème} Comité de Pilotage de GéoMAS ne nécessite pas fermement d'arbitrage et revêt davantage un caractère informatif. L'ordre du jour en témoigne puisqu'il est question de présenter l'avancement de GéoMAS et les projets en cours, d'exposer le nouvel accord-cadre 2019-2021, d'échanger avec les participants et de faire un point sur la veille.

AVANCEMENT ET PROJETS EN COURS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ La migration des 8 applications Aigle et de l'Infrastructure de Données Spatiales (IDS) vers GEO :
 - ❖ L'ensemble est en production depuis le 19 avril 2019.
 - ❖ Le projet est actuellement en fin de Vérification de Service Régulier (VSR) en vue de consolider et stabiliser le produit.
 - ❖ Au total, 290 tickets ont été créés pendant la recette, dont environ 5% après la date limite (19 juin 2019).
 - ❖ 11% des tickets sont en cours de résolution et la majorité d'entre eux dépendent de versions logicielles à venir.
 - ❖ 9% des tickets seulement ont été refusés par le prestataire pour infaisabilité technique, ou jugés, contraires ou inadaptés au fonctionnement, à la logique logicielle ou encore aux besoins de la majorité des autres clients par le Service Recherche et Développement.
 - ❖ Suite aux formations et aux 5 premiers mois d'utilisation, l'équipe GéoMAS constate une satisfaction générale des utilisateurs.
- ✓ La migration d'Oxalis vers GEOxalis :
 - ❖ GEOxalis est en production depuis le 19 avril 2019.
 - ❖ Le projet est également en fin de VSR en vue de consolider et stabiliser le produit.
 - ❖ De sérieuses difficultés ont été rencontrées les deux premières semaines en raison du déploiement conjoint d'une version bêta-test de Navigatis, navigateur d'Operis permettant de s'astreindre de l'installation et de la maintenance de Flash Player, une technologie vieillissante, instable et progressivement incompatibles avec les autres navigateurs du marché.
 - ❖ Ce premier déploiement sur un projet pilote comme GéoMAS, englobant près de 218 collectivités aux parcs informatiques aussi nombreux qu'hétérogènes, fut stratégique pour le prestataire : il lui a permis de mettre en lumière un nombre significatif de failles techniques et d'instabilités qu'il a su corriger en un temps louable.
 - ❖ Aujourd'hui, il reste quelques postes isolés (environ trois) dont la configuration particulière ne permet pas d'exploiter Navigatis correctement et pour lesquels Operis n'a pas encore identifié la problématique mais continue les recherches.
 - ❖ Une configuration minimale requise a été établie et transmise à l'ensemble de l'équipe GéoMAS par le prestataire à la demande du Département des Hautes-Alpes.
- ✓ L'acquisition et la mise en œuvre de GEO AC :
 - ❖ L'outil est en production depuis le 19 avril 2019.
 - ❖ Il est en fin de VSR, deux tickets assez bloquants restent à résoudre pour une collectivité.
- ✓ L'acquisition et la mise en œuvre de GEO ANC :
 - ❖ L'outil est également en production depuis le 19 avril.
 - ❖ La VSR est en cours sur une partie des tickets et « suspendue » sur une autre partie en attendant la sortie d'une version majeure du produit, très attendue par les utilisateurs car englobant bon nombre d'évolutions suite aux besoins exprimés par certains acteurs dans le cadre d'un atelier exceptionnel animé par le Service Recherche et Développement de Business Geografic le 27 juin 2019 à Villeurbanne.
- ✓ L'acquisition et la mise en œuvre de GEO Grand-Public :
 - ❖ L'application est générée et paramétrée entièrement par l'équipe GéoMAS suite à une formation au Gabarit Grand-Public délivrée par Business Geografic le 04 juillet 2019.
 - ❖ La maquette en cours de développement a été présentée au présent Comité, tant la partie fonctionnelle que celle des thématiques qu'elle renferme.

- ❖ Elle est conforme aux attentes des représentants, son aspect et son ergonomie souple ont particulièrement séduit l'assemblée.
- ❖ Les données publiées sont conformes au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).
- ❖ Sa publication officielle en production est prévue courant octobre 2019.
- ❖ Le benchmarking mené par l'équipe GéoMAS les a conduit à présenter des scénarii d'évolution éventuels nécessitant des développements et donc un surcoût :
 - Fiche de renseignement d'urbanisme (RU) dans l'esprit du site de Megève : 2 150 € ;
 - Transports et Déplacements dans l'esprit du site du Grand-Chambéry : Coût estimatif prévisionnel de 4 800 €.
- ❖ Concernant la fiche RU, les membres du COPIL ont jugé meilleure, l'alternative développée et proposée par l'équipe GéoMAS, à savoir, la fiche parcelle simplifiée permettant de rapatrier les principales informations liées à la parcelle ainsi que les différents zonages croisés (environnementaux, de risques, d'urbanisme, etc.).
- ❖ Il serait également souhaitable de pouvoir rapatrier des informations supplémentaires comme les adresses, les pourcentages d'intersection des zonages et les taxes.
- ❖ Concernant les Transports, les membres du COPIL souhaitent la mise en œuvre d'une application mobile dédiée à cette thématique. Cette dernière, si elle est réalisée, doit être multimodale et proposer tous les moyens de transports : trains, bus, transports scolaires, etc. Ce projet doit être en lien avec celui de la Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ❖ Une aide en ligne serait nécessaire pour accompagner les usagers dans l'utilisation du site.
- ✓ L'acquisition et la mise en œuvre de GEO Mobile :
 - ❖ Comme validé en Comité Technique (COTEC) de GéoMAS, le projet débutera à la suite de la publication du Grand-Public.
 - ❖ Le prestataire propose un découpage de la mise en œuvre en 2 phases distinctes et consécutives :
 - La mise en œuvre des applications mobiles de terrain pour les Services Techniques dans un premier temps ;
 - Puis la mise en œuvre d'une l'application Cadastre simplifiée à destination des Élus, Directeurs, Chefs de services, etc.
 - ❖ La 1^{ère} télé-réunion avec le chef de projet est prévue le 10 octobre 2019.
 - ❖ Le planning est à venir (attente du prestataire).
- ✓ Il est rappelé aux membres que le financement du projet n'est plus accompagné par le FEDER depuis le 30 juin 2019 et que les coûts réels seront appliqués désormais.

AVENANTS A LA CONVENTION

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Les difficultés à organiser les Comités de Pilotage notamment liés à des quorums non atteints et l'avenant proposé dans le cadre du 5^{ème} COPIL permettant de l'assouplir :
 - ❖ À ce jour, ont délibéré favorablement :
 - Le Département des Hautes-Alpes ;
 - Le Pays S.U.D. ;
 - La Communauté de Communes du Pays des Écrins.
 - ❖ Vont délibérer prochainement :
 - La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance (19/09/2019) ;
 - La Communauté de Communes du Briançonnais (20/09/2019) ;
 - La Communauté de Communes Serre-Ponçon - Val d'Avance (24/09/2019) ;
 - La Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar (25/09/2019) ;
 - La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras (26/09/2019) ;
 - La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (26/09/2019) ;
 - La Communauté de Communes du Buech-Dévoluy (prochain conseil).
- ✓ Une fois cet avenant délibéré par l'ensemble des collectivités, la version originale circulera pour être signée par toutes les collectivités.

ACCORD-CADRE 2019-2021

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ L'accord-cadre 2019-2021 a une durée de 3 ans, sans reconduction, avec un montant maximal de 215 000 € et des prix fixes sur la période d'exécution.
- ✓ Les périmètres technique et fonctionnel très larges de GéoMAS ainsi que les besoins grandissants liés à l'évolution et au succès du projet, ont conduit à la rédaction d'un cahier des charge fourni et complexe et ont nécessité 6 mois de négociations avec :
 - ❖ 90 remarques du prestataire ;
 - ❖ 4 allers-retours des documents ;
 - ❖ 10 réunions téléphoniques ;
 - ❖ 2 reports de validité de l'offre (jusqu'au 30 juin 2019).
- ✓ Il a été notifié le 18 juillet 2019 et les principaux axes de cette négociation sont les suivants :
 - ❖ La réduction des prix de la nouvelle offre (différentes prestations et services proposés par le prestataire) ;
 - ❖ Le maintien de certaines exigences actuelles par le prestataire ;
 - ❖ L'acceptation par le prestataire d'une majorité de nouvelles exigences ou prestations exprimées par l'équipe GéoMAS dans le cadre de ce nouveau marché ;
 - ❖ L'engagement d'Operis d'obtenir une solution temporaire permettant de contourner l'installation et le maintien de Flash sur les postes au passage en production (navigateur customisé nommé Navigatis embarquant les composants Flash).
- ✓ La Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) les jours et heures ouvrés, le samedi matin ou 24h/24 et 7jrs/7, à la suite d'une indisponibilité des applications, s'évalue en fonction du risque que chaque collectivité est prête à prendre.

VEILLE

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Le Règlement Général pour la Protection des Données à caractère Personnelles (RGPD) et ses premiers impacts pour GéoMAS :
 - ❖ L'Acte d'Engagement (AE) annuel de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) signé par chaque EPCI doit obligatoirement mentionner l'identité du Data Protection Officer (DPO) depuis cette année.
 - ❖ Le DPO du Département des Hautes-Alpes ne peut en aucun cas prendre la responsabilité pour les EPCI et Communes du périmètre fonctionnel de GéoMAS.
 - ❖ La quasi-totalité des Communes et la majeure partie des EPCI n'ont pas identifié de DPO.
 - ❖ La campagne de signature des AE est en cours depuis l'été.
 - ❖ Les données cadastrales sont en cours de livraison et l'intégration cadastrale devrait débuter la 1^{ère} quinzaine d'octobre.
 - ❖ Le Département travaille avec le Centre De Gestion (CDG 05) et le SICTIAM pour proposer des offres intéressantes et calibrées pour les collectivités ne pouvant se doter d'un DPO.
- ✓ Les membres du COPIL signalent que le SICTIAM est injoignable et qu'il est très difficile de travailler avec ce syndicat, d'autant que le seul interlocuteur basé à Gap n'est plus dans le Département aujourd'hui. Ils souhaitent que le Département des Hautes-Alpes et le CDG 05 proposent une offre alternative moins chère et de proximité.
- ✓ La sensibilisation, à destination des collectivités, au RGPD a été réalisée par l'Ingénierie Territoriale 05 (IT05) mais les membres du COPIL souhaiteraient que le Département transmette aux collectivités un guide pratique court pour leur permettre de commencer à se conformer au RGPD, du moins techniquement, en leur permettant de démarrer l'inventaire de données à caractère personnelles et de construire un registre simple en attendant la nomination d'un DPO.
- ✓ Le transfert de compétences s'opère dans certains territoires pour la gestion des réseaux d'eau potable : une solution métier existe et se nomme GEO AEP. Si cette solution intéresse certaines collectivités, le Département est prêt à demander un devis au prestataire. Certains coûts sont déjà inscrits au catalogue :
 - ❖ 10 000 € de licence ;
 - ❖ 1 800 € de maintenance annuelle ;
 - ❖ 1 150 € la journée de formation pour 8 agents.
- ✓ Les autres prestations restent à quantifier et chiffrer (installation, paramétrage, récupération de données, scripts de conversion vers GéoMAS, etc.).
- ✓ La loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) reportée au 1^{er} janvier 2022 a évolué dernièrement obligeant les collectivités à mettre à disposition une plateforme dématérialisée pour les demandes d'urbanisme. Operis propose son Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui est un produit onéreux, large et complexe. Il serait judicieux de s'en équiper dès 2020 jusqu'en 2022 pour en lisser la dépense, faciliter sa mise en œuvre et surtout se conformer à la loi.
- ✓ Le Département serait prêt à lancer une négociation pour revoir les coûts à la baisse.
- ✓ Ce projet devra tenir compte des procédures et organisations territoriales actuelles entre les communes et les services instructeurs. La compétence est communale donc la commune devra conserver son droit de regard sur l'instruction. Les circuits devront être définis pour déterminer les actions et responsabilités de chacun.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ M. Pierre VOLLAIRE, Vice-Président de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, tient à remercier le Département des Hautes-Alpes et l'équipe GéoMAS pour la mise en œuvre de ces beaux outils ; la migration vers GEO est un franc succès, elle apporte de nouvelles fonctionnalités mais surtout beaucoup plus de fluidité et d'intuitivité au produit. Il tient à faire part de sa grande satisfaction ainsi que celle de tous les utilisateurs des Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Vallée Ubaye - Serre-Ponçon.
- ✓ Il est rejoint par l'ensemble des membres du COPIL qui félicite l'équipe GéoMAS.

Quelques informations supplémentaires ont été communiquées :

- ✓ La Région SUD – Provence-Alpes-Côte d'Azur projette d'internaliser le CRIGE-PACA au 1er janvier 2021. Romain BUCHAUT présente le projet de la Région ainsi que le travail actuel du CRIGE avec le reste des membres.
- ✓ L'IGN devrait livrer l'orthophotographie 2018 fin octobre 2019, les titres s'en suivront.
- ✓ Concernant le poste du géomaticien mutualisé, tous les EPCI membres ont validé le scénario 1 conformément à l'avis du 5^{ème} COPIL. Le géomaticien mutualisé reste donc à temps plein sur le projet GéoMAS et son poste est financé à 50% par les EPCI et 50% par le Département.